

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 28 OCTOBRE 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 21 Octobre 2021

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-huit octobre à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal de la commune de JUILLEY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur LEQUERTIER Mickaël, Maire de Juilley.

Étaient présents : MM. LEQUERTIER Mickaël, M. DESAINJORES Marc, M. LATRON Guillaume, Mme LARNAUD Sophie, M. COCMAN Guillaume, Mme DAUGUET Laëtitia, M. TRINCOT Éric, M. BOUILLET David, M. GAZENGEL Jérôme, Mme LEMÉE Colette, M. PICHOT Mathieu, Mme BRIAND Élodie, M. GOBÉ Christophe.

Absents Excusés : M. PSZCZOLKOWSKI Arnaud, procuration à M. LATRON Guillaume

Absents : Mme LAISNÉ Fabienne

Secrétaire de séance : Mme BRIAND Élodie

Ouverture de la séance : 20 heures 42 minutes

Ordre du jour :

- Délibération services Manche Numérique
- Délibération Centre de Gestion contrat groupe statutaire
- Délibération rapport de la CLECT
- Délibération demande d'enregistrement pour l'extension d'un élevage porcin et la mise à jour du plan d'épandage
- Délibération Projet Aménagement de la traversée du Bourg
- Bilan de la commission cimetière
- Bilan des différentes réunions sur la commune
- Travaux Presbytère

- Questions diverses

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 16 septembre 2021

Le compte rendu de la séance du jeudi 16 septembre 2021 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2021-032 : Adhésion à la compétence « Services Numériques » de Manche Numérique

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la compétence « Services Numériques » de Manche Numérique.

A ce titre, la signature d'une convention-cadre est nécessaire pour définir les modalités et conditions d'accès aux services du syndicat. Les annexes sont fournies selon les services déjà utilisés ou futurs. Les tarifs sont accessibles dans les catalogues en ligne sur le site internet de Manche Numérique.

Pour rappel, cette adhésion permet de :

- Bénéficier des services de l'informatique de gestion : assistance téléphonique, installation et formation sur les logiciels métiers et de dématérialisation ...
- Accéder à la centrale d'achats : matériels informatiques, wifi public, plateforme de dématérialisation des ACTES au contrôle de légalité, ...
- Accéder au catalogue des services numériques : certificats électroniques, parapheur électronique, plateforme des marchés publics (profil acheteur), accès à internet, interconnexions de sites publics...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention-cadre et sa signature, ainsi que de ses annexes ci-jointes et futures en lien avec les services utilisés par la collectivité.

Délibération n° 2021-033 : Centre de Gestion Contrat Groupe Statutaire

Le Maire rappelle que :

Dans le cadre des dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche a par courrier informé la commune du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DÉCIDE à l'unanimité

Article 1 : D'accepter la proposition suivante :

GRAS SAVOYE courtier, gestionnaire du contrat groupe et GROUPAMA assureur

☞ **Contrat ayant pour objet d'assurer les agents affiliés à la CNRACL.**

Les conditions d'assurance sont les suivantes :

- Date d'effet de l'adhésion : 1^{er} janvier 2022
- Date d'échéance : 31 décembre 2025
(Possibilité de résilier à l'échéance du 1er janvier, avec un préavis de 6 mois)
- Niveau de garantie :
 - décès
 - accidents de service et maladies imputables au service
 - congés de longue maladie et de longue durée - sans franchise
 - maternité, paternité, accueil de l'enfant et adoption - sans franchise
 - maladie ordinaire avec franchise 10 jours fermes par arrêt
- Taux de cotisation : **6,22 %**

- La base de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et des composantes additionnelles retenues suivantes :
 - Nouvelle bonification indiciaire (NBI),
 - Supplément familial (SFT),

☞ **Contrat a pour objet d'assurer les agents affiliés à l'IRCANTEC.**

Les conditions d'assurance sont les suivantes :

- Date d'effet de l'adhésion : 1^{er} janvier 2022
- Date d'échéance : 31 décembre 2025
(Possibilité de résilier à l'échéance du 1er janvier, avec un préavis de 6 mois)
- Niveau de garantie :
 - accidents de travail / maladie professionnelle - sans franchise
 - congés de grave maladie – sans franchise
 - maternité, paternité, accueil de l'enfant et adoption - sans franchise
 - maladie ordinaire avec franchise 10 jours fermes par arrêt
- Taux de cotisation : **1,28 %**

- La base de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et des composantes additionnelles retenues suivantes :
 - Nouvelle bonification indiciaire (NBI),
 - Supplément familial (SFT),

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à adhérer au présent contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires souscrit par le CDG 50 pour le compte des collectivités et établissements de la Manche, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Délibération n° 2021-034 : Approbation du Rapport de la CLECT

L'application de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a entraîné la création d'une Commission Locale Chargée d'évaluer les Charges Transférées (CLECT) entre les communes et la Communauté.

Le rôle de cette commission est de valoriser financièrement les transferts de compétences afin d'en tenir compte dans le calcul de l'attribution de compensation, l'objectif recherché étant une neutralité financière et budgétaire des transferts et/ou restitutions de compétences.

La commission doit rendre ses conclusions dans un délai de neuf mois à compter, soit de la mise en place de la FPU sur le territoire communautaire, soit du transfert des compétences.

La CLECT, créée par délibération communautaire en date du 16 janvier 2017, a adopté le rapport joint à la présente délibération lors de sa réunion en date du 28 septembre dernier.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, à compter de la date de transmission du rapport au conseil municipal, les communes disposent d'un délai de trois mois pour procéder à son adoption.

Ainsi, il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le présent rapport.

Décision du Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées annexé à la présente délibération

Délibération n° 2021-035 : Demande d'enregistrement pour l'extension d'un élevage porcin et la mise à jour du plan d'épandage

Par arrêté du 5 octobre 2021, Monsieur le Préfet a prescrit une consultation du public sur la demande d'enregistrement, présentée par l'EARL COCMAN, dont le siège social est situé Route de la Lande Martel à Juilley, pour l'extension de l'exploitation d'un élevage de porcs de 1224 à 1616 animaux équivalents à ladite adresse, activité figurant à la nomenclature des installations classées soumises à enregistrement à la rubrique n° 2102-1, et la mise à jour du plan d'épandage.

La consultation se déroulera du 28 octobre au 25 novembre 2021 inclus.

Dans son, arrêté, Monsieur le Préfet demande au conseil municipal de la commune de Juilley de donner son avis sur cette demande d'enregistrement.

Après avoir rappelé les principaux éléments contenus dans le dossier, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à donner son avis sur la demande d'enregistrement présentée par l'EARL COCMAN.

Monsieur COCMAN se retire et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'émettre un avis favorable à la demande susvisée.**

Pour :13

Contre : 0

Abstention :0

Délibération n° 2021-036 : Projet Aménagement de la traversée du Bourg

Monsieur le Maire présente le projet suite à l'étude réalisée par l'agence technique départementale. L'étude réalisée par Messieurs Blandin et Guérin comporte deux secteurs d'aménagement :

- La RD 998
- La RD 107

Madame Briand souligne l'importance de réduire la vitesse en agglomération notamment pour la sécurité des piétons.

Madame Lemée suggère dans un premier temps de passer l'ensemble du bourg en zone 30 avec des marquages au sol.

Monsieur Gobé suggère de déplacer les jardinières situées au niveau de la boîte aux lettres de la Poste (devant l'église)

Monsieur le Maire souhaite soumettre au vote le projet d'aménagement de la traversée du Bourg.

Par la suite, un plan de financement sera réalisé pour entre autres justifier les demandes de subventions auprès des différents organismes concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'aménagement de la traversée du bourg.

Bilan de la Commission Cimetière

La commission cimetière s'est réunie le samedi 2 octobre dernier. Il s'agissait d'effectuer un état des lieux des concessions perpétuelles abandonnées. En effet, une procédure de reprise pourrait être par la suite entamée. Environ six concessions seraient susceptibles d'être concernées par cette procédure.

Il restera alors à fixer une date pour se rendre sur place afin d'établir les procès-verbaux de constatation d'état d'abandon avec la mise en place de panneaux indiquant le début de la procédure qui durera trois ans.

Il est aussi de nouveau abordé le manque de place dans le cimetière et le projet d'un achat de terrain pour la création d'un nouveau cimetière.

Bilan des différentes réunions sur la commune

-1^{er} octobre 2021 : Réunion ouverte aux habitants sur le thème des décors de Noël. Environ dix personnes ont participé à cet échange. Ce qui a permis de lancer le projet de décorations dans le bourg. Les créations seront principalement réalisées avec du bois généreusement offert par les participants. Une nouvelle rencontre a depuis eu lieu : le 23 octobre dernier. C'était là l'occasion de commencer les réalisations. Un prochain atelier est déjà prévu le mercredi 10 novembre puis le 20 novembre où les enfants sont conviés à participer aux décorations.

-8 octobre 2021 : Réunion pour relancer le comité des fêtes. Environ dix personnes ont participé à cet échange. Une réticence est remarquée quant aux prises de responsabilités qu'engendre l'engagement dans un bureau. Cependant, des idées de manifestations ont été proposées. Une prochaine réunion de nouveau ouverte à tous est prévue le 24 novembre.

16 octobre 2021 : Réunion pour relancer le Club des Séniors. Il n'y avait pas de participants. Le sujet sera alors abordé lors d'un moment plus convivial à l'occasion du repas d'automne.

Travaux Presbytère

Les travaux prévus sur l'exercice 2021 s'achèvent pour les trois entreprises concernées : James (électricité, plomberie), Boissel (plaquiste) et Varin (isolation du grenier).

Il est précisé qu'en plus des travaux déterminés au préalable, se sont ajoutés l'aménagement du couloir et de la cage d'escalier par l'entreprise Boissel.

D'autre part, il faut remplacer le conduit de fumée d'évacuation de la chaudière à fioul. Une demande d'estimation des travaux est à réaliser auprès d'une entreprise de charpente-couverture.

QUESTIONS DIVERSES

- Logement Communal : Le chauffe-eau vient d'être remplacé par un nouveau. C'est l'entreprise JAMES qui est intervenue.
- Contrôle APAVE : La visite annuelle s'est déroulée cette semaine, les rapports correspondants seront transmis prochainement. Des interventions seront à prévoir au niveau de l'école et de l'atelier municipal.
- Mascaret Agencement & Mobilier : L'entreprise CBL Agencement évolue vers une nouvelle identité et nous transmet ses nouvelles coordonnées.
- Questionnaire aux habitants : Monsieur le Maire présente le bilan du questionnaire présent dans le dernier journal des juilléens à destination des habitants. Un peu plus de cinquante questionnaires a été récolté. En ressort une volonté de maintenir la collecte des déchets telle qu'elle est actuellement, une majorité favorable à une activité Multi-services avec notamment une épicerie, un relais-colis ou encore un point Poste.
- Groupe BBO : Monsieur le Maire s'est entretenu avec le père Louis, prêtre de Ducey-Les Chéris. Celui-ci donne son accord pour que des répétitions aient lieu dans l'église une fois tous les quinze jours.
- Cérémonie du 11 novembre : Elle se déroulera le jeudi 11 novembre à 16h00 au monument aux morts. Elle sera suivie d'un vin d'honneur. La cérémonie cantonale aura lieu à 9h45 à Saint-Quentin-sur-Le-Homme.
- Repas d'automne : Il se déroulera le dimanche 21 novembre à partir de 12h00. À ce jour 58 personnes sont inscrites.
- Conseil communautaire CAMSMN : Lors du dernier conseil communautaire, il a été adopté l'harmonisation des tarifs de collecte des déchets, Monsieur le Maire précise qu'il a voté contre. D'autre part, à partir du 1^{er} janvier 2022, des nouvelles consignes de tri seront mises en place.
- Route de la Baie : Les travaux de voirie prévus sont réalisés avec la mise en place d'un passage piéton et de sa signalétique par l'entreprise Signature ainsi que du remblai avec grattage et terre réalisé par M. Trincot Eric et l'agent communal.
- Route du Bocage : Les travaux prévus d'aménagement de la voirie n'ont pas commencé. Le Propriétaire souhaite commencer les travaux de la 2^{ème} tranche de son projet.
- Mise en place décoration de Noël : Celle-ci se fera le samedi 4 décembre au matin.
- Noël des Enfants : Il se déroulera le samedi 18 décembre avec un concert à l'église vers 13h30 puis une animation à la salle polyvalente, la proposition de ce spectacle reste à valider. Une réunion d'organisation et de préparation se déroulera à ce sujet.
- Médi-Sélune : Mme BRIAND informe le conseil municipal que deux installations de médecin sont envisagées en 2022. La demande de subvention auprès des communes sera renouvelée. La construction d'un nouveau pôle santé serait à l'étude. Docteur Chanteloube est volontaire pour intervenir lors d'une réunion de conseil municipal.
- Jumelage Ducey-Les Chéris-Laïchingen : M. COCMAN informe le conseil municipal qu'un bus sera prévu en 2022 pour les correspondants allemands afin de participer à la fête de Ducey-Les Chéris et vice-versa. Le comité de jumelage organise un repas (choucroute) courant mars 2022 en partenariat avec BaieMusic.
- Défibrillateur : L'acquisition de ce matériel est à envisager sur l'exercice 2022. Il faudra définir l'emplacement de celui-ci avec la signalétique en quantité suffisante. Des demandes de subventions vont être faites auprès des agence bancaire Crédit Agricole et Crédit Mutuel vu le refus de participation de l'assurance AXA.

- Commission Communication : La prochaine réunion se déroulera le 17 novembre à 20h00

La prochaine réunion de conseil municipal se déroulera le jeudi 9 décembre 2021 à 20h30.

RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

Délibération n° 2021-032 : Adhésion à la compétence « Services Numériques » de Manche Numérique

Délibération n° 2021-033 : Centre de Gestion Contrat Groupe Statutaire

Délibération n° 2021-034 : Approbation du Rapport de la CLECT

Délibération n° 2021-035 : Demande d'enregistrement pour l'extension d'un élevage porcin et la mise à jour du plan d'épandage

Délibération n° 2021-036 : Projet Aménagement de la traversée du Bourg

Clôture de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15